

*Questions orales*

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je tiens tout d'abord à dire que quantité de gens souhaiteraient que nous agissions tout de suite. Le député n'est pas sans savoir que les économistes, les hommes d'affaires et les prévisionnistes ne s'entendent pas sur les mesures qui devraient être prises. Certains prônent l'augmentation du déficit, d'autres s'y opposent. Certains voudraient que le gouvernement dépense davantage, d'autres non; ils veulent que l'on laisse l'économie . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Et vous, qu'en pensez-vous?

**M. Lalonde:** Le député va devoir attendre le dépôt du budget pour savoir ce que j'en pense.

Le député a tort de prétendre que tout le monde est d'accord sur les mesures à prendre. En ce qui concerne l'accord avec l'Alberta, le député sait fort bien que celui-ci prévoit un rajustement des prix tous les six mois, que les cours soient à la hausse ou à la baisse. Lorsque les prix étaient à la hausse, on a demandé à l'Alberta d'attendre six mois, ce qu'elle a fait. Deux fois par an, on rajuste le prix du pétrole, que les cours soient à la hausse ou à la baisse. Le député ne voudrait tout de même pas que nous rompions unilatéralement l'accord, que nous ne tenions pas notre parole et nos engagements, bref que nous ne respections pas les dispositions de l'accord. Nous avons bien l'intention de respecter les termes de l'entente. Pour ce qui est du rajustement, le député va devoir attendre jusqu'en juillet.

● (1130)

**M. Broadbent:** Madame le Président, pour ce qui est de l'accord tout d'abord, le ministre se trompe, si j'ai bien compris ce qu'il a dit. L'accord prévoit effectivement que les prix de l'énergie au Canada peuvent augmenter tous les six mois si les cours mondiaux augmentent eux aussi, mais il autorise également les gouvernements à prendre des mesures dans l'intervalle. Le ministre sait fort bien qu'il n'y aurait pas infraction aux dispositions de l'accord si les deux gouvernements décidaient aujourd'hui de baisser les prix de l'énergie afin que les consommateurs bénéficient des prix moins élevés auxquels ils ont droit.

\* \* \*

**L'EMPLOI****LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS**

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'en viens maintenant à ma dernière question. Chaque semaine, près de 20,000 hommes et femmes au chômage n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Bon nombre d'entre eux sont obligés de se tourner vers l'aide sociale, indépendamment de tous les Canadiens qui n'ont pas la possibilité de faire autrement pour toutes sortes de raisons. Le ministre et le gouvernement ne

trouvent-ils pas qu'il est urgent de prendre des mesures de création d'emplois? Le ministre ne pourrait-il pas annoncer de nouvelles mesures précises de création d'emplois avant les vacances de Pâques au lieu d'attendre le dépôt du budget?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je suis content d'entendre le député admettre que nous ne devrions pas agir unilatéralement. Il signale que les gouvernements sont naturellement libres de modifier les dispositions de l'entente . . .

**M. Broadbent:** Je ne parle pas de modifications.

**M. Lalonde:** . . . ou de s'entendre pour changer les prix prévus aux termes de l'entente. Seulement, il faut que les deux gouvernements soient d'accord. Je tiens à lui signaler que le gouvernement de l'Alberta et ceux des autres provinces productrices refusent pour l'instant de procéder à un tel changement. Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est entretenu la semaine dernière avec son homologue de l'Alberta. Les pourparlers se poursuivent. S'ils parviennent à une entente à ce sujet, je suis convaincu que mon collègue se fera un plaisir de l'annoncer à la Chambre.

Pour ce qui est d'annoncer des programmes supplémentaires ou des dépenses supplémentaires, je tiens à rappeler à mon collègue que nous avons déjà en place divers programmes de création directe d'emplois ou de formation professionnelle dont le budget total s'élève à deux milliards. Les crédits nécessaires ont été votés. L'étude des demandes est en cours, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a indiqué. Nous faisons notre possible pour accélérer la procédure afin de pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre possible de chômeurs. Nous sommes parfaitement au courant du problème évoqué par le député et il nous préoccupe nous aussi. Nous faisons notre possible pour le résoudre. Si d'autres mesures doivent être prises, elles seront annoncées dans le cadre du budget.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS****LA GARE DE MINAKI (ONT.)—LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Des négociations ont cours depuis les six ou huit derniers mois entre la société Minaki, le CN, Via Rail et le ministère des transports au sujet du transfert d'un ancien édifice des chemins de fer de Minaki à la société Minaki. Je suis sûr que le ministre conviendra avec moi que même pour des sociétés de la Couronne, huit mois c'est passablement long pour réussir à s'entendre. Étant donné que le Minaki Lodge va ouvrir le mois prochain, le ministre ne pourrait-il pas intervenir pour que cette comédie cesse?